



# Charte HANDIDENT La Réunion

Réseau de coordination de soins bucco-dentaires en faveur des personnes à besoins spécifiques

## I. Préambule

Cette charte a pour but de définir les engagements des personnes physiques ou morales intervenant à titre professionnel ou bénévole, dans le Réseau HANDIDENT La Réunion.

Selon l'OMS, "la santé est un état de bien-être et d'équilibre physique, mental et moral" permettant de faire face aux difficultés de la vie. La bonne santé bucco-dentaire se caractérise par "l'absence de douleur buccale ou faciale, mais aussi de cancer buccal ou pharyngé, d'infection ou de lésion buccale, de parodontopathie, de déchaussement et perte de dents et d'autres maladies qui limitent la capacité de mordre, de mâcher, de sourire et parler d'une personne, et donc son bien-être psychosocial"

Toute personne en situation de handicap, de dépendance ou de perte d'autonomie doit pouvoir recevoir les soins bucco-dentaires nécessaires à sa santé.

Tout professionnel de santé, social ou médico-social doit pouvoir se former et améliorer ses pratiques au long de sa carrière.

## II. Définition du Réseau

**HANDIDENT La Réunion** est un réseau régional qui a la volonté de mutualiser les connaissances et les compétences scientifiques, techniques, professionnelles ou d'usages, d'acteurs divers et complémentaires : les praticiens chirurgiens-dentistes libéraux et hospitaliers régulièrement inscrits au tableau de l'ordre ; les professionnels médicaux et paramédicaux oeuvrant en libéral et dans les associations, structures du secteur médico-social ; les réseaux de santé ; les aidants familiaux ; les associations représentant d'usagers ; ....

Le Réseau **HANDIDENT La Réunion** met la personne qui vit avec des besoins spécifiques, ici appelée usager, au cœur du processus de soins et de prévention. Un usager peut intégrer le Réseau à sa demande ou sur orientation d'un professionnel de santé ou de tout partenaire du Réseau.

## III. Objectifs du Réseau

- Faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires
- Développer l'accès à la prévention ;
- Développer l'accès aux formations pour les professionnels du réseau ;
- Offrir une meilleure réponse de soins aux usagers du réseau

## IV. Principes éthiques

Les acteurs du Réseau **HANDIDENT La Réunion** s'engagent sur le principe du volontariat et dans le respect de toutes les parties.

Ils s'engagent :

- à développer un lien de collaboration, notamment dans le partage sécurisé des informations, des données personnelles de l'utilisateur ;
- à maintenir un climat de confiance et d'écoute mutuelles avec l'utilisateur, selon des modalités adaptées à sa situation et dans le respect de son autonomie.

## V. Modalités d'entrée et de sortie des acteurs du Réseau HANDIDENT La Réunion

Chacun des acteurs adhère au Réseau en signant la présente Charte, et en participant aux actions du Réseau.

La sortie du Réseau peut intervenir pour toute raison ou dès lors qu'elle estime que les engagements de la Charte ne sont pas tenus. Le réseau procède à une actualisation régulière des Chartes signées.

## VI. Engagements du Praticien Chirurgien-Dentiste

- 1) Conformément au Code de déontologie et de Santé Publique, le chirurgien-dentiste se doit de soigner avec la même conscience tous les patients dont ceux ayant des besoins spécifiques, en respectant leur libre choix, leurs droits et le secret professionnel.
- 2) Selon les besoins du patient, il informe le réseau ou réoriente vers la cellule de coordination dans le respect du parcours de soins global du patient.
- 3) Il peut participer aux actions de prévention et de formation proposées par le Réseau
- 4) Il fournit les informations nécessaires à l'évaluation de l'action du Réseau.

## VII. Engagements des représentants des usagers et/ou du professionnel du secteur Médico-Social

- 1) Il s'engage à inscrire dans ses priorités associatives et de structure, la prévention et la santé bucco-dentaire des personnes accompagnées.
- 2) Il facilite l'accès et le soutien aux parcours de santé bucco-dentaire.
- 3) Il participe aux actions de formation et de prévention proposées par le Réseau, pour être un relais en santé bucco-dentaire.
- 4) Il respecte le libre choix et la confidentialité qui couvre ce qui est porté à sa connaissance.
- 5) Il fournit les informations nécessaires à l'évaluation de l'action du Réseau.

## VIII. Engagements du Réseau

- 1) Il organise et favorise la coordination des soins, le partage d'expériences et la confrontation des pratiques.
- 2) Il organise des actions de sensibilisation, de prévention et de formation auprès de tous les acteurs du réseau et des partenaires.
- 3) Il mobilise tous les moyens de communication pour informer, mettre en relation les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de perte d'autonomie, les acteurs du réseau et le grand public, sur le plan médical, social et psychologique.
- 4) Il s'inscrit dans une dynamique partenariale visant à l'amélioration de la santé bucco-dentaire de la personne à besoins de soins spécifiques.
- 5) Il s'engage à fournir une évaluation régulière des actions du réseau.

## Signatures

**Le Réseau HANDIDENT La Réunion**

Fait à ..... Le : .....

Signature et cachet :

**Le partenaire :**

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse du lieu d'exercice :

.....

.....

.....

.....

Téléphone professionnel : .....

Mail professionnel : .....

Cochez si vous êtes :

☐ Signataire en tant que Chirurgien-Dentiste

☐ Signataire en tant que représentant des usagers et/ou professionnel du secteur Médico-Social ; précisez le nom de votre structure ou association :

.....

.....

Fait à ..... Le : .....

Signature et cachet :